

LE SENS DE LA VIGNE

Le magazine de la protection de la vigne | Numéro 18 - Mars 2020



DOSSIER

Stratégie phytosanitaire HVE

Rencontres dans le Cognac

////

AGRICULTURE DURABLE

Les conseils clés pour maintenir la performance des fongicides vigne

////

BONNE NOUVELLE

Phyto Progress prépare efficacement au Certiphyto



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Sommaire

Le Sens de la Vigne

/ numéro 18 / mars 2020

Publication éditée par Bayer SAS.
Chefs d'édition : Johanne Subit, Jean-Luc Dedieu.
Secrétaire générale : Karine Grataloup.

Éditorial

//// Guillaume CHANCRIN
Responsable Pôle Engagement Filières
et Consommateurs

La HVE, accélérateur du changement !

Le succès est là, la dynamique loin de s'arrêter ! Plus de 80 % des certifications Haute valeur environnementale sont attribuées aux exploitations viticoles. L'engouement pour une telle démarche de qualité prouve son intérêt au-delà du seul volet environnemental. C'est un moyen de prendre du recul, de penser sol, plante, biodiversité, de nourrir son argumentaire technique de preuves, de raconter une histoire différente à ses clients. Jusqu'à repenser un autre langage dans le cadre de l'œnotourisme !

La HVE incite les professionnels à s'engager plus loin sur la voie de la durabilité. C'est dans cette perspective que nous vous proposons dans ce numéro un focus sur l'interprofession du Cognac, très impliquée dans cette démarche. À titre d'exemple, elle rémunère mieux les domaines certifiés qui optent pour la pulvérisation confinée avec panneaux récupérateurs. Ce matériel permet non seulement de limiter la dérive, mais aussi d'économiser jusqu'à 30 % de produits. Un sérieux bonus pour réduire l'IFT et en plus répondre aux demandes de protection des riverains.

Le recours à l'OAD Movidia® pour mieux positionner les traitements en fonction du risque de contamination, notre solution 21 jours, s'inscrivent dans ce même cadre.

À la clé : moins de traitements et une qualité des grains préservée. Expérimenter d'autres pratiques comme le biocontrôle, d'autres outils comme le kit de diagnostic oidium, mais aussi prendre le risque de reporter une protection, devient alors possible.

03
04
10
12

P3 // EN BREF

L'ACTUALITÉ DE LA VIGNE

P4 // DOSSIER

STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE HVE
Rencontres dans le Cognac

P10 // AGRICULTURE DURABLE

LES CONSEILS CLÉS POUR
MAINTENIR LA PERFORMANCE
DES FONGICIDES VIGNE

P12 // BONNE NOUVELLE

PHYTO PROGRESS PRÉPARE
EFFICACEMENT AU CERTIPHYTO

Ce magazine **Le Sens de la Vigne**
a du sens pour vous ?

Abonnez-vous sur bayer-agri.fr/abovigne
pour continuer à le recevoir, c'est simple et gratuit.

LE CONTRAT DE SOLUTIONS progresse rapidement

Près de deux ans après son lancement et quelques mois après la création de l'association portée par 40 organisations professionnelles agricoles, le Contrat de solutions compte 69 fiches pour réduire les utilisations de produits phytosanitaires conventionnels. Les premiers indicateurs sur l'utilisation des OAD, des variétés résistantes et des produits de biocontrôle sont encourageants.

À titre d'exemple, en 2018, environ 12 000 connexions individuelles ont été enregistrées pour les OAD optimisant les traitements anti-mildiou sur vigne, soit une hausse de 20 % par rapport à 2017.

En 2020, l'association va accompagner quatre régions pilotes qui souhaitent accélérer leur implication dans la mise en œuvre des fiches : Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Normandie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

ENQUÊTE BIOCONTRÔLE : 68 SOLUTIONS EN 2022

Présentation, lors des 6^{es} rencontres du biocontrôle le 21 janvier à Paris, d'une enquête sur le déploiement de ces solutions alternatives en France, vu par les 40 sociétés adhérentes d'IBMA.

Les entreprises annoncent de belles perspectives puisque 38 solutions de biocontrôle sont en développement pour la campagne 2019-2020 et la moitié d'entre-elles a déjà obtenu son AMM. Pour la campagne suivante, 20 solutions sont attendues. Néanmoins, en 2022 un bond est pressenti avec 68 solutions. La moitié de ces nouveautés sont des solutions naturelles (47 %), un tiers des micro-organismes (37 %) et 13 % des médiateurs chimiques. Les macro-organismes représentent 4 %. Comment accélérer le déploiement sur le terrain ? En misant, pour 75 % des sociétés interrogées, sur la formation, sur les événements, pour 55 % sur les OAD. Le label est évoqué par 40 % d'entre-elles, que ce soit via ceux existants comme la HVE ou via un label spécifique.

30%

de parts de marché pour le biocontrôle en 2030, contre 8 % en 2019.

Prévisions IBMA - Janvier 2020

AOC ANJOU ET SAUMUR : ENHERBEMENT SYSTÉMATIQUE

Depuis le 1^{er} janvier, les 18 appellations viticoles de l'Anjou et de Saumur, interdisent l'usage des herbicides chimiques pour désherber entre les rangs des vignes. Des arrêtés publiés le 19 octobre au Journal Officiel, actent cette décision.

BAROMÈTRE RÉGIONAL HVE

- // **Var** : 50 % des surfaces certifiées bio ou HVE en 2021.
- // **ODG Côtes de Provence** va proposer une certification collective HVE à partir du millésime 2020.
- // **Bouches-du-Rhône** : la fédération des caves coopératives s'est engagée à produire 75 % de vin HVE en 2025.
- // **Nouvelle-Aquitaine** : objectif 85 % des surfaces en bio, HVE ou ISO 14001 d'ici à 2030 avec la démarche VitiRev portée par la région. 42 % des superficies des 32 caves coopératives sont HVE, soit 12 300 ha.
- // **Champagne** : 10 % des 134 coopératives viticoles ont une certification environnementale.
- // **Alsace** : 49 % de la surface viticole des 12 caves coopératives sont HVE.
- // **Occitanie** : 90 % des caves coopératives sont en réflexion, 2/3 sont engagées dans la démarche HVE.

Source : Vignerons coopérateurs de France

Stratégie phytosanitaire HVE

L'EXEMPLE
DANS LE COGNAC

RÉDUIRE SES TRAITEMENTS EN TOUTE SÉCURITÉ

Les grandes maisons de Cognac anticipent les futures demandes des consommateurs étrangers. L'image de cet alcool, associée au luxe, doit aussi capitaliser sur des valeurs liées au respect du terroir. La certification Haute valeur environnementale et le label collectif propre à cette filière, la certification environnementale Cognac (CEC), apportent des éléments de preuve aux acheteurs nord-américains et chinois.

L'ensemble des exploitations viticoles de l'appellation sont invitées à s'engager dans ces démarches d'ici à 2025. Sur le terrain, viticulteurs et conseillers sont en ordre de marche pour revoir si besoin leur stratégie de protection et obtenir les points nécessaires à l'obtention de ces signes de reconnaissance officiels.

HVE et Cognac, le bon assemblage

//// *Domaine Fontaulière - Propriété du groupe Garandean - Cherves Richemont (16370)*
 et *Établissements Subin - Filiale du groupe Isidore - Vignolles, Mesnac (16370)*

Quelles sont les motivations des viticulteurs de l'appellation Cognac pour s'orienter vers le plus haut niveau de la certification environnementale, la HVE ? Pour cette filière haut de gamme, la durabilité des pratiques relève d'une dynamique bien ancrée. Explications.

Patrick Brandy, gérant du domaine viticole Fontaulière, propriété du groupe Garandean, n'est pas inquiet. Les dix points nécessaires à la validation du volet phytosanitaire de la certification Haute valeur environnementale sont largement dans ses cordes. Il fait partie des pionniers qui ont adhéré en 2016 au groupe de travail mis en place par la maison de Cognac Martell à laquelle il livre 15 000 hectolitres d'eau de vie. Ce négociant exporte 99 % de ses volumes. Il vise l'obtention du précieux macaron HVE pour le printemps 2020 dans le cadre d'une démarche collective.

Les viticulteurs sont aussi incités à recevoir le label porté par l'interprofession BNIC* : la certification environnementale Cognac (CEC). "Avec cette certification propre à la filière, nous allons plus loin que celle du ministère de l'Agriculture", explique-t-il.



“ Pour les produits phyto, je choisis d'abord en fonction de la toxicité pour la sécurité du personnel, puis de l'environnement avant de regarder l'efficacité. ”

Patrick Brandy - Gérant du domaine viticole Fontaulière

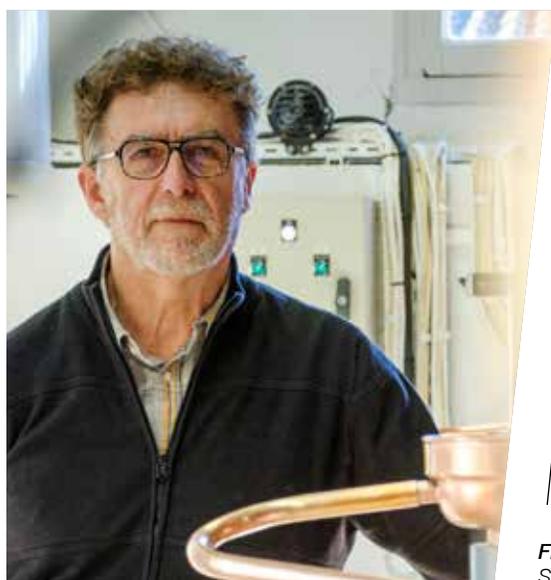
Des exigences sont ajoutées, d'autres apportent un maximum de points pour l'obtention de la HVE, d'où l'intérêt de jouer le jeu sur ces deux tableaux. Par exemple, l'utilisation systématique de panneaux récupérateurs dans le cadre de la pulvérisation confinée crédite déjà de dix points le volet "stratégie phytosanitaire".

Ces mesures sont rémunérées à hauteur de 30 euros en plus par hectolitre. Le bonus financier fait levier, même si pour Patrick Brandy la motivation est avant tout environnementale : "Le cognac est un produit de luxe qui se doit d'être élaboré de façon éthique."

L'impulsion vient des clients, poussée par un contexte économique favorable

François Bordier, des Établissements Subin, filiale du groupe Isidore, est le conseiller technique de Patrick Brandy. Sa conviction ? L'impulsion doit venir de l'aval. "En Charente, le premier prescripteur, c'est la maison de négoce ! témoigne-t-il. De plus, nous sommes dans une période porteuse d'un point de vue économique pour opérer cette transition." Au point qu'il vient de suivre une formation pour accompagner ses clients dans le raisonnement de la protection de leur vignoble en prenant en compte les exigences de la certification HVE. Néanmoins, il avertit : "Un certain niveau d'investissements est possible pour les viticulteurs, mais la prise de risque doit rester limitée." Même si le biocontrôle est la tendance en protection des vignes et fait partie de la liste verte de produits recommandés par le BNIC, il le conseillera uniquement s'il a l'assurance d'un résultat. "Nous avons encore beaucoup à apprendre sur ces solutions alternatives."

* BNIC : Bureau national interprofessionnel du Cognac



“ Nous nous donnons les moyens de suivre l'évolution des normes réglementaires ainsi que les exigences environnementales demandées dans le Cognac. ”

François Bordier - Conseiller Établissements Subin (groupe Isidore)



Pour obtenir la HVE, la baisse d'IFT marque des points

Les moyens de réduire l'Indice de fréquence de traitement (IFT), l'un des indicateurs de la HVE, ne peuvent se décider au détriment du rendement et de la qualité des raisins pour la distillation. Échanges entre Patrick Brandy, gérant du domaine Fontaulière, François Bordier, conseiller technique des Établissements Subin et Manuel Allard, animateur commercial Bayer, afin d'isoler les stratégies pour gagner des points dans le cadre de la certification sans pertes de productivité.

“ On n'a pas le droit de se tromper avec le mildiou. Réduire l'IFT ne peut s'envisager que si la fleur est bien protégée face à ce risque maladie. ”

Patrick BRANDY - Gérant du domaine viticole Fontaulière

Le cépage Uniblanc est une plante généreuse. En période de croissance, il peut pousser de 80 cm en une semaine ! Cette vigne représente l'hôte idéal du mildiou, réputé être la maladie de la vigueur. L'oïdium peut aussi se manifester certaines années dans les Charentes, avec comme conséquence, au-delà de la perte de rendement, une altération du goût de l'eau de vie. Pas question pour Patrick Brandy,

gérant du domaine Fontaulière, de prendre le moindre risque. “Le vignoble du Cognac est l'un de ceux qui, depuis la seconde guerre mondiale, gagne chaque année des hectares, raconte-t-il. En cinq ans, 10 % de surfaces ont même été ajoutées pour répondre à une demande exigeante. Nous investissons avant tout pour garder nos ratios économiques et la qualité de nos productions.”

“ Avec Movidia, j’ai une parcelle d’essais virtuelle. ”

François BORDIER - Conseiller Établissements Subin (groupe Isidore)

Viser 50 % de l’IFT de référence

Dans ce cadre, comment gagner des points HVE sur la partie “stratégie phytosanitaire” sans fragiliser le résultat technico-économique du vignoble ? Par conviction, Patrick Brandy a choisi de suivre la voie A, celle de la technique. Réduire l’Indice de fréquence de traitement est souvent le premier réflexe des professionnels. François Bordier, conseiller technique des Établissements Subin prévient. “Cinq points sont attribués si le viticulteur baisse son IFT de 50 %, un objectif atteignable.” La référence en Cognac se situe à 16,7. Sur le domaine Fontaulière, 15 traitements équivalents plein IFT sont effectués. Ils correspondent à 7 passages sur lesquels le viticulteur va jouer pour se situer à 7.75 IFT en 2019.



François BORDIER, conseiller des Établissements Subin, filiale du groupe Isidore, Manuel ALLARD, animateur commercial Bayer, et Patrick BRANDY, gérant du domaine Fontaulière, partagent leur vision de la protection des vignes dans le cadre de la certification environnementale engagée pour le Cognac.



Sécuriser la floraison pour ensuite alléger le programme

Le programme adopté a été construit avec le conseiller technique et validé dans le cadre des essais réalisés par le négoce Martell sur ses propres vignes. “Pour réduire l’IFT, il faut garder les produits conventionnels pendant la période d’encadrement de la fleur, explique le technicien. Cette période est incompressible.” De la chute des capuchons floraux à la fermeture de la grappe, le seul facteur de variation que s’autorise alors le viticulteur est la dose grâce à la pulvérisation en confiné(e). “L’emploi de panneaux récupérateurs permet de la réduire de 30 %, ce gain est pris en compte dans le calcul des points IFT.”

Autre élément clé souligné par le responsable commercial de Bayer, Manuel Allard : bien positionnés, ces produits expriment tout leur potentiel pendant cette période cruciale pour le rendement, ils bloquent le risque de contamination : Plus besoin ensuite de courir après la maladie, et c’est là que se joue aussi l’économie de traitement », s’accordent-ils. Car, lorsque le risque maladie est maîtrisé, la fin de programme peut être allégée en intervenant avec un produit offrant une protection oïdium sur 21 jours. La carte du biocontrôle se joue en plus avec le soufre en tout début de programme, associé à un fongicide antimildiou de contact, à 50 % de la dose.

L’atout Movidia® pour bien positionner les traitements et réduire l’IFT

Cette stratégie de réduction des IFT s’appuie sur les alertes de l’OAD* Movidia®. “L’outil permet aux viticulteurs de valider leurs choix de programmes en prévisionnel, complète Patrick Brandy et

surtout de bien positionner tous les produits selon le risque maladie afin d’avoir moins de rattrapages”. Il l’utilise depuis cinq ans. C’est pour lui une base de discussion avec son conseiller : “Si Movidia® nous permet d’anticiper la stratégie de protection et l’approvisionnement en produits, il offre aussi de la souplesse, explique ce dernier. En temps réel, en fonction du risque maladie nous pouvons ajuster notre recommandation.” Son conseiller, François Bordier pilote 25 exploitations avec Movidia®. Cette vision globale bénéficie à tous dans le cadre d’une démarche collective de la filière. “La majorité des professionnels possède l’expertise de la HVE, ajoute Manuel Allard. Notre rôle est d’accompagner les viticulteurs et leurs conseillers dans l’utilisation de Movidia® afin de positionner au mieux les produits en biocontrôle comme en conventionnel tout le long du cycle végétatif. Nous proposons aussi des formations sur des demi-journées”. L’échange et le partage d’expertise, un indicateur officieux de la HVE ?

*Outil d’aide à la décision



//// VOIE A DE LA HVE

Stratégie phytosanitaire, les points gagnés !

Dix points sont nécessaires sur l'ensemble des sept indicateurs pour valider la stratégie phytosanitaire du niveau **HVE 3** de la **certification environnementale**.

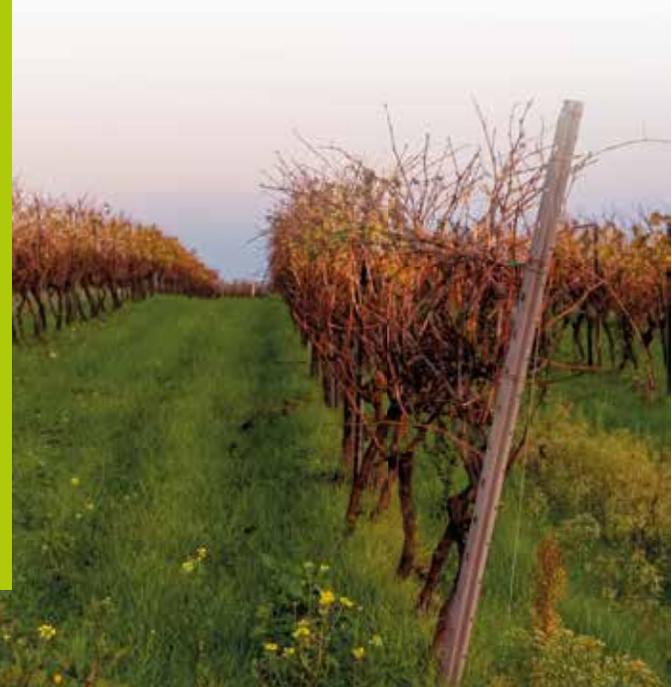
 Indicateurs	 Points	 Actions sur le domaine de Fontaulière	 Points potentiels apportés*
Part de la SAU non traitée	10 maximum	100 % inter-rang en herbe	6
Indicateur de fréquence de traitement	10 maximum 5 points sont obtenus si l'IFT est inférieur à 50 % de la référence	// Recourir à la pulvérisation confinée pour réduire la dose // Sécuriser l'encadrement de la fleur avec des produits // Bien positionner tous les produits grâce à Movida® // Opter pour une protection oïdium rémanente sur 21 jours // Ouvrir et fermer le programme avec le biocontrôle, seul ou en association	10
Part de la SAU engagée dans une Mesure agroenvironnementale (max 10 points)	10 maximum	1 km de haies va être planté chaque année jusqu'en 2025	-
Conditions d'application, limiter les fuites	10 maximum	Pulvérisation confinée avec panneaux récupérateurs	10
Diversité spécifique et variétale	6 maximum	Complicé avec cépage unique, à part introduire des clones	-
Enherbement inter-rang	3 maximum	Tous les rangs sont enherbés, 20 % de l'inter-rang est désherbé mécaniquement (mesure label CEC)	3
Recyclage et traitement des eaux d'irrigation	10 maximum	Les effluents de traitements sont confiés à un prestataire pour être éliminés. Les emballages, manchons et autres déchets sont recyclés (Adivalor®)	10

*À titre indicatif, l'audit de certification est prévu pour le printemps 2020



“ Movida® oriente la stratégie de protection prévisionnelle en fonction du risque réel mildiou et oïdium. Dans une stratégie de réduction de l'IFT, le pilotage avec cet OAD est indispensable. ”

Manuel ALLARD - Animateur commercial Bayer





Renaud GRASSET - Responsable Digital Farming Bayer

Plus de biocontrôle, moins de traitements conventionnels ! Cette feuille de route sociétale et réglementaire peut être suivie en réduisant la prise de risque pour la protection de la vigne grâce au Digital Farming. L'outil d'aide à la décision Movida® répond à cette montée en puissance du besoin de service. Utilisé par des viticulteurs et distributeurs depuis dix ans, il a fait ses preuves face au mildiou. Une meilleure gestion des interventions fongicides en fonction de la pression maladie permet de réduire de 27 % l'IFT mildiou. Cet atout lui a valu d'être retenu dans le cadre de l'attribution de points CEPP, certificat d'économie de produits phytosanitaires, pour contrôler la maladie. "Movida® apporte 1,18 point CEPP/ha", note la plus élevée des OAD sélectionnés en vigne, explique Renaud Grasset, responsable Digital Farming Bayer. C'est une vraie reconnaissance officielle de la valeur de cet outil, au-delà de la réduction de l'IFT observée par ses utilisateurs."

Movida® réduit de 27 % l'IFT mildiou

ET OPTIMISE L'UTILISATION DU BIOCONTRÔLE

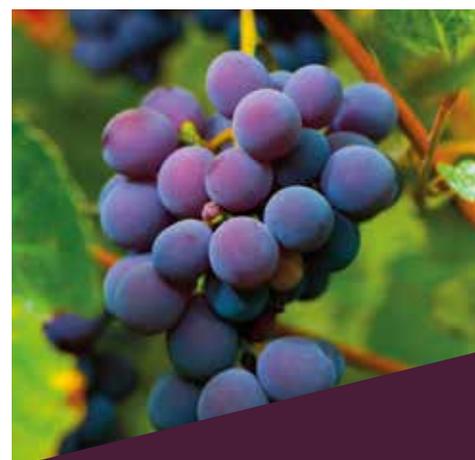
Dix ans déjà ! Une période de recul suffisante pour évaluer les bénéfices de l'outil d'aide à la décision Movida®. Deux axes forts ressortent : économie de traitements et optimisation des solutions de biocontrôle grâce à un meilleur positionnement des produits en fonction du risque maladie.

//// Optimiser l'utilisation de tous les fongicides

Car les attentes des professionnels sont fortes. Dans une enquête réalisée par Bayer auprès de 300 viticulteurs en octobre 2019, le besoin d'accompagnement pour bien utiliser et positionner les produits de biocontrôle ressort en début de liste. "C'est un autre atout de Movida® et un axe de développement, poursuit Renaud Grasset. Quelle que soit la solution de biocontrôle, grâce à un suivi précis de l'évolution du risque de maladie, l'OAD donne toutes ses chances à ces produits au mode d'action préventif."

Movida® s'utilise du débourrement à la récolte. Il est proposé aux viticulteurs en tandem avec leurs conseillers techniques rattachés à une coopérative ou un négoce ainsi qu'à l'ensemble de la prescription. "La demande croissante nous incite à le proposer auprès de tous, dans toutes les régions viticoles, pour optimiser l'utilisation de fongicides conventionnels comme de biocontrôle", conclut Renaud Grasset.

**Valeur maximum nécessitant un accompagnement de la part du conseiller auprès du viticulteur.*



//// MOVIDA®

Les points clés

- 1 > Alerte sur la pression à la parcelle du risque mildiou.
- 2 > Détecte les premières contaminations de mildiou.
- 3 > Intègre dans ses prévisions les données de toutes les stations météo connectées.
- 4 > Gère le programme fongicide en lien avec l'historique de traitement et de risque maladie à la parcelle.
- 5 > Ajuste le renouvellement des traitements selon l'évolution du risque.
- 6 > Anticipe les traitements grâce à un prévisionnel à sept jours afin de mieux organiser les chantiers.
- 7 > Prend en compte la réglementation, les recommandations de mélanges et les notes techniques annuelles dans la construction des programmes de traitements.



Les conseils clés pour maintenir la performance des fongicides vigne

//// Entretien avec Nicolas HYZY - Responsable technique vigne Bayer



“ La présence de souches résistantes n’a pas forcément d’incidence sur l’efficacité d’un fongicide. Le respect de la note technique a pour but de limiter l’apparition de résistances et/ou de maintenir les souches moins sensibles à un niveau de fréquence faible, permettant de préserver l’efficacité des produits pour les viticulteurs. ”

En 2019, les solutions anti-mildiou à base de fluopicolide et anti-oidium à base de fluopyram ont donné satisfaction. La note technique nationale commune “maladies de la vigne” livre pour 2020 ses recommandations pour prévenir l’apparition de souches de champignons résistantes. Outre les indispensables mesures prophylactiques, elle met l’accent sur l’alternance des solutions.

La note technique commune “résistances” des maladies de la vigne donne en début d’année les recommandations pour pérenniser l’efficacité des familles de fongicides face aux principales maladies cryptogamiques de la vigne et prévenir l’apparition de résistances. Ces conseils s’appuient sur la prophylaxie pour limiter le risque de développement d’inoculum fongique, mais aussi sur la fréquence d’utilisation des produits. “Quelle que soit la maladie, nous sommes très attentifs dans nos recommandations sur le positionnement et sur le nombre d’applications de nos fongicides, explique Nicolas Hyzy, responsable technique Bayer. Pour suivre la sensibilité de nos fongicides, nous effectuons des

prélèvements de pathogènes dans les principaux vignobles. Nos monitorings pluriannuels nous permettent de détecter d’éventuelles apparitions de souches résistantes. En complément, nous testons l’efficacité de nos solutions en conditions pratiques.” Les résultats sont transmis en fin de campagne aux experts de différents organismes techniques indépendants. Ils mutualisent les informations afin de rédiger une note générale destinée aux viticulteurs, aux conseillers et aux techniciens. Le respect de ces bonnes pratiques est essentiel pour que chaque viticulteur puisse toujours disposer d’un portefeuille de solutions suffisant. Le maintien d’une gamme étoffée limite le risque d’apparition de résistances.





/ Le fluopicolide se positionne du stade boutons floraux séparés à la nouaison.

//// Quels sont les conseils pour 2020 ? Proches de ceux émis en 2019, ils se fondent notamment sur l'alternance des modes d'action, donc des familles chimiques.

// Le fluopicolide : aucune baisse d'efficacité rapportée

L'anti-mildiou composé de fluopicolide est le seul représentant de la famille chimique des acylpicolides, un atout dans le raisonnement de la protection. "Nous recommandons une seule application à positionner, préventivement et en alternance avec d'autres modes d'actions efficaces, complète Nicolas Hyzy. Cette stratégie a fait ses preuves car l'efficacité du fluopicolide n'a pas été affectée dans nos essais, même en présence de souches résistantes. Dans la pratique, aucune baisse d'efficacité n'a été observée comme le mentionne la note technique."

En 2019, ce produit conventionnel à base de fluopicolide a été positionné du stade boutons floraux séparés à la nouaison. "Nos préconisations sont bien suivies. Il est essentiel de ne pas appliquer le produit sur taches déclarées, poursuit l'expert technique. En 2020, afin de limiter le risque de résistance, nous poussons à l'élargissement de la fenêtre de traitement sur une période de 3 à 4 semaines, dès le stade boutons floraux agglomérés." La note technique souligne l'intérêt de cette précaution afin de limiter les "effets de masse" et de créer une hétérogénéité spatiale sur la sélection des souches de champignons.

// Le fluopyram, raisonner la protection à 21 jours

Aucune souche résistante à l'anti-oïdium composé de fluopyram, appartenant à la famille des SDHI, n'est remontée dans nos monitorings de 2018. Les résultats 2019 seront prochainement disponibles. Dans nos essais, comme en pratique, l'efficacité du fluopyram reste excellente. Pour autant, une gestion responsable de cette famille est indispensable afin de la pérenniser. La note technique recommande 2 applications au maximum de SDHI. "Nous conseillons notre produit conventionnel à base de fluopyram en préventif et en alternance avec d'autres modes d'action. La dose de 0,2 l/ha offre une protection de 21 jours sur l'oïdium et le black-rot, permettant de réduire l'IFT", insiste Nicolas Hyzy. Car la gestion de la résistance s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation des itinéraires sans fragiliser le potentiel de production de la vigne.

Les mesures prophylactiques

TOUTES MALADIES

- // Limitation de la vigueur de la vigne pour réduire les risques de contaminations avec la diminution des apports notamment azotés et par l'enherbement permanent spontané ou maîtrisé
- // Rognages raisonnés afin d'éliminer la jeune végétation très sensible aux maladies

CONTRE LE MILDIOU

- // Éviter la formation de mouillères
- // Éliminer tous les rejets

CONTRE LA POURRITURE GRISE

- // Bien aérer les grappes par une taille et un mode de palissage qui assurent une répartition homogène des grappes
- // Limiter les blessures des baies par une maîtrise correcte des vers de la grappe et de l'oïdium
- // Éviter les blessures engendrées lors des opérations d'effeuillage

Les organismes rédacteurs de la note technique résistance maladies de la vigne

IFV : Institut français de la vigne et du vin

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne (Comité Champagne)

DGAL-DEVP : Direction générale de l'alimentation, département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Bonne nouvelle ////

Phyto Progress

PRÉPARE EFFICACEMENT AU CERTIPHYTO

Avant de renouveler son Certiphyto, pourquoi ne pas profiter des moments de pause pour réviser ? L'outil Phyto Progress, conçu par Bayer, plébiscité par les écoles d'agriculture, s'utilise facilement sur smartphone et à son rythme. Et, pas de panique, en cas de mauvaise réponse, il apporte les bonnes explications. La progression, c'est dans son ADN !

À partir de 2020, une majorité de viticulteurs devra se rendre au centre d'examen pour renouveler son Certiphyto. Même si l'épreuve a déjà été passée avec succès en 2015, des habitudes ou de mauvais réflexes peuvent avoir été pris. L'outil Phyto Progress, créé par Bayer en 2011, propose non seulement un volet examen avec toutes les questions du Certiphyto pour vérifier son niveau, mais aussi une partie dédiée à l'entraînement, enrichie des évolutions réglementaires.



//// Plus qu'un QCM, une référence sur les bonnes pratiques

Dans le volet destiné à la préparation de l'examen, l'outil apporte, en cas de mauvaises réponses, les explications pour comprendre et progresser. Bien plus qu'un QCM, il renvoie aussi vers les sites qui aident les viticulteurs dans leurs bonnes pratiques, en particulier sur la sécurité des utilisateurs et la qualité de la pulvérisation. Liste(s) des buses anti-dérives, des types d'EPI, orientation vers des sites qui recensent les solutions alternatives sont autant d'éclairages apportés pour aller plus loin dans le test des connaissances.

Et pour plus de simplicité, chacun peut s'entraîner à tout moment depuis son smartphone ou une tablette en choisissant son temps d'entraînement. L'outil adapte le niveau de difficulté en fonction des réponses de l'utilisateur. "L'évaluation se programme au fur et à mesure" explique Céline Ballesteros, ingénieure agriculture durable Bayer.

//// CHIFFRES CLÉS

200 questions sur six thématiques pour s'entraîner, avec toutes les réponses et explications

30 000 utilisateurs en 2019

83% de réponses positives sont nécessaires pour obtenir le Certiphyto

“ Entraînez-vous avec Phyto Progress pour être au fait des exigences réglementaires sur les produits phytosanitaires, savoir bien vous protéger, lire l'étiquette, et utiliser de façon responsable les produits phytosanitaires. ”

Si on ne dispose par exemple que d'une dizaine de minutes, Phyto Progress proposera treize questions en fonction de son profil. Un bon moyen de gérer à son rythme sa mise à niveau. Au point que l'outil est même recommandé dans les écoles d'ingénieurs et les lycées agricoles !

À consulter sur bayer-agri.fr

Bayer SAS – Division Crop Science – 16 rue Jean-Marie Leclair – CS 90106 – 69266 LYON Cedex 09

Movida® est un outil d'aide à la décision et au raisonnement. L'exploitation de ses résultats reste sous la responsabilité de l'utilisateur. De même, la responsabilité de la décision d'un traitement revient à l'utilisateur des produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. En aucune façon la responsabilité de l'auteur du modèle utilisé, de Bayer SAS ou des sociétés du groupe Bayer ou de ITK ne pourra être recherchée ou engagée en cas de dommages directs ou indirects subis du fait de l'utilisation des informations obtenues grâce à cet outil.

Le service Kit Diagnostic Oïdium Vigne est un outil d'aide à la décision et au raisonnement. Bayer garantit la fiabilité des résultats d'analyse sur la base des échantillons envoyés par l'utilisateur. L'exploitation de ces résultats ainsi que la décision du traitement et du choix du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur. En aucune façon la responsabilité de l'auteur de la méthode qPCR utilisée, de Bayer SAS ou du laboratoire CONIPHY ne pourra être recherchée ou engagée en cas de dommages directs ou indirects subis du fait de l'utilisation des informations obtenues grâce à ce service.



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

bayer-agri.fr/Vigne

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 **Service & appel gratuits**